



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 11 mars 2025 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures du syndicat.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 13 février 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des conseils départementaux, de la Région, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de l'Europe chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Pour le syndicat :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des participations versées des membres, les atténuations de charges et aux diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 4 106 527.36 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, la location et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées...

Les rémunérations des agents correspondent à 52.43 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 4 106 527.36 euros.

Les agents du SMMAR EPTB Aude :

1. apportent une assistance auprès des structures adhérentes (dont syndicats de rivières adhérents) notamment pour mettre en œuvre les opérations d'études et travaux définies dans les programmes contractualisés (CBV et du PAPI). Ils assurent également le suivi règlementaire des ouvrages GEMAPI propriété des syndicats adhérents en lien avec leurs personnels dédiés le cas échéant.
A noter que concernant ces techniciens et ingénieurs apportant un appui aux projets portés par les syndicats, il s'agit d'un appui comme précisé dans l'article L. 213-12 du code de l'environnement qui définit le rôle et les missions de l'EPTB. Il ne s'agit donc pas de mise à disposition. En effet, selon l'article Article L512-7 du code Général de la Fonction publique : « la mise à disposition ne peut avoir lieu que dans le cadre d'un accord du fonctionnaire, prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil et doit donner lieu à remboursement ».
2. assurent le suivi et la gestion de crise (inondation, étiage) sur l'ensemble du bassin versant notamment à travers un astreinte 365j/an et la maîtrise d'outils dédiés (Service D'Avertissement Local-SDAL, mise en place et suivi stations de mesures sur l'ensemble du bassin versant, SHYVAA, organisation d'exercices...).
3. mettent en œuvre un plan d'actions mutualisées pour le compte de l'ensemble des membres à l'échelle du bassin versant en faveur de la GEMAPI et de la gestion de la ressource en eau, en portant notamment une assistance auprès des communes et intercommunalité pour l'élaboration et l'actualisation des PCS et PICS ou encore en assurant la pose des repères de crues. Dans ce cadre, une communication globale GEMAPI est développée à l'échelle du bassin versant tout comme le déploiement d'actions de sensibilisation notamment auprès du jeune et du grand public. Enfin, l'animation d'actions génériques (observatoire, plan de gestion stratégique des zones humides, PGRE/PTGE, Aud'Alabri, SAGE existants et SAGE Aude) reste une priorité et une compétence essentielle de l'EPTB AUDE.
4. Développent des fonctions supports pour assurer le bon déroulement des actions du SMMAR et de ses syndicats de rivières adhérents. Dans ce cadre, ils assurent notamment l'interface avec les cofinanceurs (services de l'Etat, de la Région, des Départements, AERMC) pour la centralisation des dossiers de demandes de subventions, le pilotage de l'instance de programmation financière (GEMAPI) ainsi que le déploiement de l'outil STYX. Ils assurent également l'assistance en matière de commande publique, portage de marchés groupés, le suivi cartographique (SIG) de l'ensemble des projets des syndicats, la sécurisation informatique des données, la mise en place de serveur pour la gestion des données du SMMAR et des syndicats adhérents. Sont également concernés des agents permettant la définition de stratégies spécialisées à l'échelle de l'ensemble du bassin versant (stratégie foncière...) ou encore l'intégration de la GEMAPI dans la planification et les démarches d'urbanisme des EPCI.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2025			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	1 540 541,00		1 540 541,00	0,0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	64 500,00		64 500,00	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 390 160,00		1 390 160,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	84 981,00		84 981,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	900,00		900,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 153 340,00		2 153 340,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	53 840,00		53 840,00	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 099 500,00		2 099 500,00	0,0
65 - Autres charges de gestion courante	145 520,80		145 520,80	0,0
66 - Charges financières	25 000,00		25 000,00	0,0
67 - Charges spécifiques	500,00		500,00	0,0
Total dépenses réelles	3 864 901,80		3 864 901,80	0,0
Total dépenses d'ordre	241 625,56		241 625,56	0,0
Total dépenses de fonctionnement	4 106 527,36		4 106 527,36	0,0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2025			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	5 568,66		5 568,66	0,0
74 - Dotations et participations	3 866 697,00		3 866 697,00	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	140 360,46		140 360,46	0,0
Total recettes réelles	4 012 626,12		4 012 626,12	0,0
Total recettes d'ordre	93 901,24		93 901,24	0,0
Total recettes de fonctionnement	4 106 527,36		4 106 527,36	0,0

c) la participation des membres

Pour rappel, les contributions des syndicats adhérents sont réparties selon la clé de répartition suivante :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur la surface des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents, à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents à chaque syndicat de bassin. Population DGF

En 2025, la contribution financière globale (participation statutaires et participation spécifique) des syndicats adhérents est de 1 265 000 € soit une cotisation en augmentation de 150 000 € par rapport au budget 2024.

La contribution statutaire du Département de l'Aude est de 495 000 €.

Clé de répartition des charges 2025 du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières

Maj fichier du 07/01/2025

Impression le 24-janv.-25



Représentation statutaire des membres
 Représentation spécifique des membres

Département 11 : 50%
 Département 11 : 0%

Syndicats : 50%
 Syndicats : 100%

N°	Syndicat	Nom	Critère 1 Population (DCF n-1) Base communale 15.00%		Critère 2 Superficie (km²) Base communale 15.00%		Critère 3 Potentiel fiscal Base EPCI 70.00%		Cotisation statutaire		participation spécifique		Contribution totale	
			%	nb Hbts	%	ha	%	€	990 000.00 €		770 000.00 €		1 760 000.00 €	
0	Département 11		/	/	/	/	/	/	50%	495 000.000 €	0%	0.00 €	495 000.00 €	28.125%
1	Fresquel		19.422%	90 787	15.715%	92 492.55	15.224%	22 656 496	7.964%	78 841.142 €	15.928%	122 641.776 €	201 482.92 €	11.448%
2	Haute Vallée		15.943%	74 521	30.361%	178 690.22	15.901%	23 663 488	9.038%	89 476.503 €	18.076%	139 185.671 €	228 662.17 €	12.992%
3	Aude centre		16.586%	77 528	20.265%	119 269.14	21.526%	32 034 907	10.298%	101 949.033 €	20.596%	158 587.384 €	260 536.42 €	14.803%
4	Orbieu-Jourres		9.605%	44 897	15.396%	90 611.69	12.905%	19 204 592	6.392%	63 277.365 €	12.783%	98 431.457 €	161 708.82 €	9.188%
5	Delta de l'Aude		28.211%	131 869	9.566%	56 302.45	21.317%	31 724 550	10.294%	101 914.614 €	20.589%	158 533.844 €	260 448.46 €	14.798%
6	Berre & Rieu		5.147%	24 058	6.540%	38 493.40	9.466%	14 086 916	4.190%	41 476.600 €	8.379%	64 519.156 €	105 995.76 €	6.022%
7	Corbières maritimes		5.086%	23 775	2.157%	12 694.00	3.661%	5 448 892	1.825%	18 064.743 €	3.649%	28 100.712 €	46 165.45 €	2.623%
8	membres		100.000%	467 435	100.000%	588 553	100.000%	148 819 840	100.000%	990 000.000 €	100.000%	770 000.000 €	1 760 000.00 €	100.000%

Cette clé de répartition, unique, s'applique depuis 2002, date de création du SMMAR, sur l'ensemble du bassin versant entre le SMMAR et ses syndicats adhérents et entre les syndicats et leurs propres adhérents afin de garantir la solidarité amont-aval et urbain-rural.

Une participation spécifique ou exceptionnelle pourra être sollicitée auprès des syndicats mixtes adhérents, calculée sur les mêmes règles que la contribution statutaire, pour :

- o la réalisation des missions qui leurs sont dévolues par le biais des personnels du SMMAR nécessaire,
- o la réalisation d'actions qui concourent à l'exercice de leurs compétences, actions mutualisées à l'échelle du bassin versant et réalisées par le SMMAR EPTB de l'Aude,

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget du syndicat regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Chapitres	Dépenses	Montant	Chapitres	Recettes	Montant
20	Immobilisations incorporelles	476 926.00 €	13	Subventions	239 194.80 €
21	Immobilisations corporelles		10	FCTVA	47 330 €
23	Immobilisation en cours	172 571.72 €	16	Emprunt	1 050 000 €



	total dépenses réelles	649 497.72 €		total recettes réelles	209 363.95 €
040	Ecritures d'ordre entre section	93 901.24 €	040	Produits (écritures d'ordre entre section)	241 625.56 €
041	Opérations patrimoniale	1 050 000 €	R001	Solde d'investissement reporté	215 248.40 €
	Total général	1 793 398.96 €		Total général	1 793 398.96 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Développement de l'observatoire
- La pose de repères de crue
- Installation de stations de suivi hydrométrique
- Extension du Système d'Avertissement Local (SDAL)

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 77 000.05 €
- de la Région : 61 753.27 €
- des Départements de l'Aude et de l'Hérault : 100 441.48 €

e) Les dépenses pour compte de tiers

Carcassonne Agglomération a délibéré en date du 12 avril 2024 pour déléguer, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le linéaire du fleuve Aude dans sa partie domaniale liée au linéaire du fleuve Aude au SMMAR EPTB AUDE.

En conséquence, le SMMAR EPTB AUDE a délibéré pour modifier ses statuts afin de pouvoir exercer la dite compétence pour le compte des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre territorialement concernés.

Ainsi le SMMAR EPTB Aude assure la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes :

- Travaux de protection de la commune de Trèbes montant total de l'opération : 2 440 000 € HT
- Etude préalable aux travaux de protection, quartier de Laprade à Carcassonne, montant : 200 000 €

Ces deux projets sont subventionnés à hauteur de 80% par l'Etat, La Région et le Département de l'Aude.

Délégation de compétence Carcassonne Agglo - GEMAPI Fleuve Aude	DEPENSES		RECETTES	
	Fonct	Invt	Fonct	Invt
c/4581-1 : Travaux de protection de Trèbes		2 928 000 €		
c/4581-2 : Suivi des études pour la protection du quartier de Laprade Carcassonne		200 000 €		
c/4582-1 : Subvention liées au travaux de protection de Trèbes				1 952 000 €
c/4582-2 : Subvention liées aux études pour la protection du quartier de Laprade Carcassonne				126 000 €
Emprunt -1				976 000 €
Emprunt -2				74 000 €
TOTAL GEMAPI Fleuve Aude - Compte 45	0 €	3 128 000 €	0 €	3 128 000 €

III. Les données synthétiques du budget

2025

BUDGET PREVISIONNEL SMMAR	DEPENSES		RECETTES	
	Fonct	Invt	Fonct	Invt
Plan d'actions	1 187 700.00 €	328 426.00 €	1 364 183.72 €	164 194.80 €
Chap.011 - charges générales	352 841 €		0 €	
Chap.20 et 21 -Autres charges invt.		148 500.00 €		
Chap.012 - Personnels	2 153 340 €		742 513.29 €	
Chap.65 - Informatique et adhésions organismes	76 854 €			
Chap.65 - COS	43 067 €			
Chap.65 - Elus	25 600 €			
Chap.66 - Charges financières	25 000 €			
Chap.67 - Titres annulés Ex. précédent	500 €			
c/204412		1 050 000 €		
Emprunt c/1641				1 050 000 €
Participation statutaire CD11			495 000 €	75 000 €
Participation statutaire EPAGE			495 000 €	
Contribution forfaitaire EPAGE			770 000 €	
FCTVA				47 330 €
024 - Cession véhicule				0 €
c/70878 - Rbst loyers THEZAN			5 568.66 €	
PROVISION CRUE		172 571.72 €		
sous-Total OPERATIONS REELLES	3 864 901.80 €	1 699 497.72 €	3 872 265.66 €	1 336 524.80 €
Déficit / Excédent N-1 INVT à mettre au R001			140 360.46 €	215 248.40 €
Virement du Fonct à l'Invt				
Virement au c/1068 (RI)				
Excédent reporté au R002 (RF) R001 (RI)				0.20 €
TOTAL	3 864 901.80 €	1 699 497.72 €	4 012 626.12 €	1 551 773.40 €
Opérations d'ordres - Amortissement	241 625.56 €			241 625.56 €
Subv. d'invnt transférées		93 901.24 €	93 901.24 €	
sous-Total OPERATIONS D'ORDRES	241 625.56 €	93 901.24 €	93 901.24 €	241 625.56 €
TOTAL	4 106 527.36 €	1 793 398.96 €	4 106 527.36 €	1 793 398.96 €
total DEPENSES / RECETTES	5 899 926 €		5 899 926 €	

Délégation de compétence Carcassonne Agglo - GEMAPI Fleuve Aude	DEPENSES		RECETTES	
	Fonct	Invt	Fonct	Invt
c/4581-1 : Travaux de protection de Trèbes		2 928 000 €		
c/4581-2 : Suivi des études pour la protection du quartier de Laprade Carcassonne		200 000 €		
c/4582-1 : Subvention liées au travaux de protection de Trèbes				1 952 000 €
c/4582-2 : Subvention liées aux études pour la protection du quartier de Laprade Carcassonne				126 000 €
Emprunt -1				976 000 €
Emprunt -2				74 000 €
TOTAL GEMAPI Fleuve Aude - Compte 45	0 €	3 128 000 €	0 €	3 128 000 €

BUDGET N TOTAL GENERAL	4 106 527.36 €	4 921 398.96 €	4 106 527.36 €	4 921 398.96 €
	9 027 926.32 €		9 027 926.32 €	

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le



ID : 011-251101549-20250311-CS_DELIB9_2025-DE

IV. Etat de la dette

Il n'y a pas d'emprunt en cours

Un emprunt est prévu en 2025, rattaché aux dépenses pour compte de tiers.

V. Effectif de la collectivité

	Poste	Pourvu par un :	Nbre de poste avant modification	Effectif avant modification	Nbre de postes après modification	Effectif après modification
Emploi fonctionnel	Directeur Général des services	DGS 20/40.000 Hab	1	1	1	1
	DGS	Attaché Hors Classe	1	0	1	0
	Directrice administrative et financière	Attaché Principal	1	1	1	1
	Directeur administratif et financier Adjoint		0	0	0	0
	Gestionnaire financière	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1	1
	Gestionnaire RH	Redacteur Territorial	0	0	1	1
	Gestionnaire RH	Adj Adm Principal 1ère classe	1	0	1	0
	Secrétaire	Adjoint administratif principal 2ème classe	0	0	1	0
		Ajdoit administratif	1	1	0	1
		Adj Administratif	1	1	1	1
	Gestionnaire des marchés publics	Rédacteur principal 1ere classe	1	1	1	1
	Assistante de Communication	Rédacteur Contractuel	1	1	1	1
	Total Filière Administrative		9	7	10	8

Poste	Grade	Nbre de poste avant modification	Effectif avant modification	Nbre de postes après modification	Effectif après modification
Directrice GEMAPI	Ingénieur Hors classe	1	1	1	1
Directeur GEMAPI Adjoint	Ingénieur principal	0	0	0,5	0,5
Directeur Ressource en Eau	Ingénieur principal Contractuel	0	0	0,5	0,5
Directeur Ressource en Eau Adjoint	Ingénieur	0	0	0	0
Animateur sensibilisation à l'eau	Ingénieur Principal	1	1	1	1
Animateur Ressource en Eau	Ingénieur Principal Contractuel	1	1	0,5	0,5
Etudes et Projets PAPI	Ingénieur Principal	1	1	1	1
Chef de projet Fresquel	Ingénieur Principal	0	0	0,5	0,5
chef de projet HVA	Ingénieur	1	1	1	1
Chef de projet Aude Centre	Ingénieur	1	1	1	1
Animateur Coordonnateur Orbieu Jourres	Ingénieur	1	1	1	1
Animateur SAGE HVA/ Fresquel	Ingénieur Contractuel	1	1	1	1
Chef de projet PI Est Audois	Technicien Principal 1ere classe	1	0	1	1
Animateur SAGE BVA et SAGE Aude	Ingénieur	1	1	1	1
Coordonnateur GEMAPI Planification Territoriale	Ingénieur	1	1	1	1
Coordonnateur GEMAPI Planification Territoriale	Ingénieur	1	0	1	1
Responsable SIG	Ingénieur Contractuel	1	1	1	1
Gestion du risque	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1
Chargé de Missions Hydromorphologie	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1
Coordonnateur GEMAPI Planification Territoriale	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	0	0
Technicien Ouvrages	Technicien Contractuel	1	1	1	1
Technicien Rivières SMAC Poste 1	Technicien contractuel	1	1	1	1
Technicien Rivières SMAC Poste 2	Technicien Titulaire	1	1	1	1
Technicien Rivières Berre et Rieu	Technicien Titulaire	1	1	1	1

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le



ID : 011-251101549-20250311-CS_DELIB9_2025-DE

Technicien Rivières Orbieu jourres	Technicien Titulaire	1	1	1	1
Technicien Rivières haute Vallée	Technicien Contractuel	1	1	1	1
Technicien Rivières Fresquel	Technicien Titulaire	1	1	1	1
Développeur applications métiers	Technicien Principal 2ème cl.	1	1	1	1
Logistique	Technicien Principal 2ème cl.	1	1	1	1
Total Filière Technique		25	23	25	25
TOTAL EFFECTIF		34	30	35	33

